

REGLEMENT CONCERNANT L'ECOLE MATERNELLE et le CP

☺ **HORAIRES** :

- Accueil ▪ le matin 8H20 à 8H30 pour tous sortie : à **11H35 précises**
 ▪ l'après midi 13H20 à 13H30 pour tous sortie : à **16H20 précises**

Nous remercions les familles de respecter **strictement** les horaires. Il est important d'initier les enfants à **l'exactitude. Le portail doit être libéré pour la sortie des élémentaires.**

Une fois les enfants déposés ou repris au portail, **les parents doivent quitter les abords de l'école sans délai.**

Seul **un** parent de maternelle (PS, MS, GS) en début d'année pourra accompagner son enfant dans sa classe à 8h20. Les autres trajets se feront directement au portail.

☺ **ABSENCES** : Prévenir l'école dès 8H30 ou dès 13H30 au 01 39 50 73 13 ou par mail.

Pour les maladies contagieuses : prévenir l'école. Tout enfant fiévreux, nauséux ou présentant des symptômes de maladies contagieuses (Covid 19, gastro, conjonctivite, grippe...), ou **portant des lentes**, doit rester **impérativement** à la maison.

☺ **RETARDS** : - Tout élève en retard sera comptabilisé par l'enseignante. Au bout de **5 retards**, les parents seront convoqués par la directrice.

☺ Les rendez-vous de médecins ou spécialistes **ne doivent pas** être pris sur le temps scolaire.

☺ **Le port de la blouse** (en tissu, marquée au nom de l'enfant) est obligatoire toute la journée. Y coudre un élastique pour l'accrocher au porte-manteau. Les laver toutes les semaines impérativement.

☺ **CANTINE** (dans les locaux de l'école)

- Les élèves déjeunent de 11H30 à 12H15
- Les élèves se trouvent entre 11H35 et 13H30 sous l'autorité des surveillants
- Les **allergies alimentaires** sont à communiquer à la directrice (un P.A.I est à fournir, document remis par la directrice et complété par votre médecin)
- Aucun manquement à la politesse et à la discipline n'y est toléré
- Les repas sont commandés à la société « CONFOR'TABLE »
- Prévoir les invitations à déjeuner en dehors des jours de cantine, en prévenant le secrétariat par mail **et** l'enseignante par un mot dans le cahier de liaison.
- Les repas exceptionnels sont à réserver au plus tard **le mercredi de la semaine précédente**.
- Les demandes étant toujours très nombreuses, elles seront honorées selon les disponibilités. Eventuellement, la priorité sera donnée aux parents qui travaillent.
- Les inscriptions à la cantine se font au trimestre, **aucune modification ne pourra avoir lieu en dehors de ces 3 périodes.**

☺ Nous ne sommes pas habilités à administrer les médicaments **sauf si ordonnance médicale remise à la directrice**. En cas d'urgence, les pompiers sont **systématiquement** appelés ainsi que les parents s'ils sont joignables.

☺ Les maîtresses ne remettent les enfants qu'à leurs parents ou à une personne qu'ils ont nommément désignée et autorisée **par écrit à la maîtresse dans le cahier de liaison**. Seuls les enfants du cycle 3 pourront récupérer leurs petit(e)s frères et sœurs. Les « organisations » régulières devront être communiquées par écrit en début d'année. **Toute modification exceptionnelle** devra être impérativement **inscrite dans le cahier** de liaison prévu à cet effet. Tout changement non signalé entraînera la garde de l'enfant à l'école.

☺ Les enfants ne doivent pas apporter de jouets, ni de jeux de cour (billes, ztringz, cartes de jeux pokemon...,...) pour des raisons de sécurité. Seuls les cordes à sauter **avec poignées en plastique** et les élastiques sont autorisés.

☺ **TOUS** les vêtements (y compris pulls, gants, bonnets...) doivent porter le nom du propriétaire. En fin d'année, les vêtements non identifiés ou non récupérés seront donnés à des œuvres sociales.

Les écharpes sont interdites, merci dans la mesure du possible d'attacher les gants grâce à un élastique à l'intérieur du manteau.

☺ **PAS de** vélos, trottinettes, poussettes... dans la cour, ni dans l'entrée (porche, perron de l'accueil,...)

La directrice

Date :

Signatures des parents :